

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2011

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 4 février 2011

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Mennecy, le 28 janvier 2011

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale

Le vendredi 4 Février 2011 à 18h30

Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1) LD 22 10 329 61 Décision du Maire portant acceptation d'une convention de mise à disposition d'une structure sportive entre le lycée Marie Laurencin et la ville
- 2) LD 22 10 329 62 Décision du Maire portant acceptation d'une convention de mise à disposition d'une structure sportive entre le collège du Parc de Villeroy et la ville
- 3) LD 22 10 347 65 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'entretien annuel pour les stations d'épuration situées au complexe sportif JJ Robert à intervenir avec la société OBIO Environnement
- 4) LD 22 10 347 66 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance pour le sas de la mairie Monique Saillet à intervenir avec la société DEIFI
- 6) LD 22 10 347 67 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'un établissement recevant du public à intervenir avec le bureau VERITAS
- 7) LD 22 10 347 68 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance du progiciel MARCO à intervenir avec la société AGYSOFT
- 8) LD 22 10 348 70 Décision du Maire portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation du diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces verts de la ville à la société SAS QUALICONSULT SECURITE
- 9) LD 22 10 348 71 Décision du Maire portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels micro-informatiques et de périphéries associées pour la ville avec la SAS INMAC WSTORE
- 10) LD 22 10 351 72 Décision du Maire portant autorisation de réforme des matériels hors d'usage affectés au Centre Technique Municipal listés en annexe

■ Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 novembre 2010

■ Liste des marchés conclus en 2010

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

- 1) Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 2) Modification de dénomination de deux commissions municipales

II. EXECUTION BUDGETAIRE

Rapporteur : Claude GARRO

- 3) Garantie d'emprunt pour L'ATHEGIENNE S.A d'H.L.M (6 Place de la Verville)

III. URBANISME-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 4) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés (SAGE)
- 5) Avis sur le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Essonne
- 6) Vente par la commune d'un terrain situé le long des aqueducs – 13 chemin de la Manufacture à Mennecey
- 7) Acquisition des espaces extérieurs destinés au stationnement - Centre Commercial de la Verville

IV. ACCUEIL DE LOISIRS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

- 8) Convention tripartite pour l'accueil d'un enfant handicapé au sein de l'ALSH maternel et primaire
- 9) Convention d'aide à l'investissement à intervenir entre la commune et la CAF pour l'achat de matériel informatique optimisant les outils à l'ALSH Joseph Judith

V. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

- 10) Demande de subvention de fonctionnement du conservatoire municipal au Conseil Général de l'Essonne
- 11) Actualisation de la tarification concernant la vente de boissons à l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert
- 12) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel et instruments de musique
- 13) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel pour la salle de spectacle JJ Robert

VI. SECURITE- PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur : Romain BOSSARD

- 14) Demande de subvention pour les Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse (JPSJ) 2011 auprès du Conseil Général de l'Essonne, à la Préfecture et à la CCVE

VII. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Xavier DUGOIN

- 15) Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
1^{er} Vice-Président de la CCVE

L'appel étant fait et le secrétaire de séance désigné (Serge RAYNEL), la séance est ouverte et débute par l'information des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la liste des marchés conclus en 2010 et par l'approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil municipal du 5 novembre 2010.

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES **Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1) Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Nous sommes tenus, à la suite du changement d'exécutif de procéder à l'adoption du règlement intérieur qui est à quelques précisions ou virgules près identique au précédent. Avez-vous des questions ? »

Christian RICHOMME : « Vous n'avez pas donné lecture des Décisions du Maire »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Vous avez pu en prendre connaissance, puisqu'elles sont jointes à votre dossier de conseil. Si vous avez des questions sur l'une ou l'autre, je serais ravi d'y répondre. »

Christian RICHOMME : « Traditionnellement, le maire donnait lecture des décisions du maire »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « il y a des communes où ça se fait, d'autres ne le font pas. Concernant le règlement intérieur, avez-vous des questions ? »

Christian RICHOMME : « Oui, nous avons quelques remarques sur le règlement intérieur. Nous avons remarqué qu'il y a par rapport au précédent des avancées pour lesquelles nous sommes d'accord mais pas concernant l'article 11 et 12 qui traite des groupes politiques. Afin que nous soyons tous d'accord, Madame PRAT et Monsieur GARRO ont décidé de rejoindre la majorité, vous l'avez annoncé lors du dernier conseil, jour de votre élection, ainsi que par la modification de constitution des commissions municipales. Il y a donc deux groupes au sein de cette municipalité. Je demande et je souhaite que ce soit donc deux groupes qui s'expriment dans le *Mennecy Actualités*. Vous avez souhaité que nous ayons au minimum 1/6^{ème} de page, j'imagine que nous resterons sur le même format que précédemment sauf qu'il n'y a plus que deux groupes. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « On peut très bien avoir plusieurs groupes au sein d'une majorité ou au sein d'une opposition et il ne vous aura pas échappé par exemple qu'au sein du conseil Général et dans les espaces d'expression libre de son magazine, tant l'opposition que la majorité comprennent chacun plusieurs groupes puisqu'il peut y avoir des sensibilités diverses. Je crois que Jouda PRAT et Claude GARRO ont souhaité rester en groupe politique. Si demain, cela n'était plus leur souhait et qu'ils veuillent intégrer l'ancien groupe qui était constitutif de la majorité, alors votre souhait serait bien évidemment entendu. Aujourd'hui, ils ont rejoint la majorité tout en conservant leur groupe politique. »

Christian RICHOMME : « Oui ils ont rejoint la majorité donc ils doivent partager votre espace d'expression. Maintenant qu'il y a deux groupes, la Majorité et notre groupe « Mieux à Mennecy » nous souhaitons que le même espace soit attribué à chacun de ces deux groupes. Vous pouvez partager votre espace, avec les personnes qui s'identifient différemment de vous. Nous respectons l'appartenance ou l'indépendance du groupe de Madame PRAT par rapport à vous. Cela ne nous regarde pas. Dorénavant, il y a deux groupes donc deux espaces. »

Jouda PRAT : « Nous pouvons rester en groupe, c'est légal. Nous pouvons donc avoir un espace au même titre que votre groupe et que celui de la majorité. Ce qui compte, ce sont les groupes représentés au deuxième tour des élections de 2008. »

Damien MARILLER : « Pour résumer, il a un groupe de la Majorité et un groupe d'opposition malgré votre tentative de séparation de notre groupe à gauche et à droite de l'hémicycle. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « la question n'est pas d'ordre de gauche ou de droite mais d'un classement par ordre alphabétique »

Damien MARILLER tentant de couper la parole à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « je vous prie de respecter la parole, la prise de parole dans une assemblée territoriale, qu'elle quelle soit est organisée par le Président de l'exécutif, qui est en l'espèce est le Maire. Je vous saurai gré de ne pas m'interrompre lorsque je prends la parole et d'attendre que je vous la donne. Maintenant je vous la donne bien volontiers. »

Damien MARILLER : « Alors que la construction, mes chers collègues, de la définition des rôles et des droits des conseillers municipaux d'opposition est difficile et nécessite l'application de tous les acteurs de la vie publique, ce projet de règlement intérieur omet un certain nombre de droits que la justice pourtant nous réserve. Ainsi, l'expression des groupes politiques au sein de notre conseil municipal reste dans notre commune selon l'article 12 du présent projet que vous nous proposez limité à la publication d'un texte dans le bulletin municipal *Mennecy Actualités* ainsi que l'impose l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cependant Monsieur le Maire, les rédacteurs de ce texte font une interprétation de ce code de loi avec une lecture personnelle qui est contraire à la jurisprudence en vigueur. En effet, le 17 avril 2009, mes chers collègues, un arrêt de la Cour Administrative d'Appel du tribunal de Versailles, la justice reconnaît aux élus de l'opposition municipale de bénéficier d'un espace d'expression au sein du site Internet de la commune. Cependant, je ne vois nulle part dans ce projet cette phrase d'indiquée. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir insérer ce droit dans le présent règlement intérieur sans quoi nous ne pourrions voter pour ce projet. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « C'est un droit qui d'après nous est respecté, puisque le *Mennecy Actualités* est en ligne sur le site Internet et donc les tribunes de l'opposition sont en ligne sur le site Internet. »

Damien MARILLER : « J'ai un amendement à vous proposer pour l'article 12 rédigé de la manière suivante : Tous les groupes politiques peuvent s'exprimer dans le bulletin municipal *Mennecy Actualités* (article 2121-27 du CGCT) ainsi que sur le site Internet dans un espace clairement identifié réservé à l'opposition des conseillers n'appartenant pas à la majorité. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « C'est complètement superfétatoire, dans la mesure où le *Mennecy Actualités* et donc vos tribunes sont en ligne. Je veux bien faire un amendement en séance et ajouter une phrase indiquant que le *Mennecy Actualités* et les tribunes figurant dans le *Mennecy Actualités* sont mis en ligne sur le site Internet de la commune. C'est le seul amendement que je vous propose, est-ce qu'il emporte votre vote ? »

Damien MARILLER : « Je précise pour information, que la jurisprudence dont je vous ai parlé concerne la ville de Paray Vieille Poste où le bulletin municipal est également en ligne. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « l'amendement que je vous ai proposé retient-il votre intérêt ? »

Damien MARILLER : « Non, nous voulons un espace d'expression »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Nous allons donc passer au vote »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la Majorité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 27 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| CONTRE | 5 | Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

2) Modification de dénomination de deux commissions municipales

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Nous vous proposons de changer le nom de deux commissions municipales, en l'espèce, il s'agit de transférer le jumelage dans la commission où siège l'Adjointe en charge de ce secteur. Des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

II. EXECUTION BUDGETAIRE

Rapporteur : Claude GARRO

3) Garantie d'emprunt pour L'ATHEGIENNE S.A d'H.L.M (6 Place de la Verville)

Claude GARRO : « C'est un point que nous avons étudié en commission des finances, la société l'ATHEGIENNE a acquis les 6 appartements sis, six place de l'école de la Verville, dans le cadre de baux locatifs sociaux. Cette SA d'HLM sollicite un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations et demande à la commune de se porter garante de cet emprunt qui est, je le rappelle de 506 735,00 €uros, la durée de prêt est de 25 ans pour un taux de 2,35 %. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

III. URBANISME-DEVELOPPEMENT DURABLE Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

4) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés (SAGE)

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Le SAGE est un outil de planification de la ressource en eau fixant les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau. Quatre enjeux majeurs ont été identifiés, à savoir, gérer quantitativement la ressource en eau, assurer durablement la qualité de la ressource, préserver les milieux naturels, prévenir et gérer les risques d'inondations et de ruissellements. Après 10 années d'une démarche d'étude concertée, le 15 septembre 2010, le projet du SAGE a été élaboré et adopté par la commission locale de l'eau celui-ci est soumis à l'avis des collectivités territoriales. Il s'agit de donner son avis sur les deux documents constitutifs du projet de SAGE à savoir le Plan d'Aménagement et de gestion durable permettant d'atteindre une gestion durable et équilibrée en eau et le règlement définissant les priorités d'usage de la ressource en eau et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Avez-vous des questions ? » (non)

Christian RICHOMME : « On vote pour un avis Favorable ? »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Oui, nous émettons un avis favorable »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

5) Avis sur le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Essonne

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Ce plan concerne la prévention du risque d'inondation lié au crue de l'Essonne par débordement dans les départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Essonne. Les secteurs de confluence des différents affluents ne prennent en compte que les inondations dû aux effets de l'Essonne. Il s'applique aux 35 communes riveraines de l'Essonne d'amont en aval, dont Mennecey fait partie. L'élaboration du PPRI de l'Essonne a été menée en trois étapes, auxquelles correspondent des cartographies spécifiques. La première étape de la phase cartographiée concerne l'élaboration d'une carte dit des aléas Inondations, la deuxième étape correspond à l'évaluation des enjeux par une analyse territoriale de chaque commune pour déterminer la typologie des zones urbanisées et les zones naturelles à vocation d'expansion des crues. La troisième étape correspond à l'élaboration du zonage règlementaire en croisant les aléas et les enjeux et à la rédaction du règlement. Dans le cadre de cette élaboration, le projet de plan est soumis aux organes délibérants des personnes associées. On propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sous réserve de modifier la cartographie n° 3 des enjeux ainsi que les autres documents constitutifs du PPRI selon le plan annexé que nous vous avons fourni en délimitant la zone concernée qui se situe au 15 chemin de la Manufacture. Bien qu'il y ait une maison sur cette parcelle, c'est une zone qui est considérée comme non urbanisée et nous souhaitons qu'elle soit urbanisée. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

6) Vente par la commune d'un terrain situé le long des aqueducs – 13 chemin de la Manufacture à Mennecey

Anne-Marie DOUGNIAUX : « cette parcelle dont la ville est propriétaire est cadastrée A 944 et est d'une superficie de 2349 m². Ce terrain se situe dans le périmètre de la zone de droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour une partie et le reste le long de la zone non aedificandi des 13 mètres par rapport aux aqueducs de la vanne et du Loing. Le conseil Général propose de l'acquérir à l'€uro symbolique, celui-ci jouxtant les marais de la basse vallée de l'Essonne. Nous proposons au conseil municipal d'autoriser la cession de ce terrain au Conseil Général pour l'€uro symbolique. »

Christian RICHOMME : « Nous voterons Pour cette délibération et c'est avec plaisir que l'on voit rétrocéder ce terrain au conseil général pour justement préserver cette vallée de l'Essonne et tous ces terrains qui nous sont chers. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Effectivement, cela va dans le bon sens car cela va préserver tout ce secteur et quelque part va dans une logique départementale puisque le conseil Général dispose de moyen que la commune n'a pas pour préserver, entretenir et aménager ce secteur. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|---|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

7) Acquisition des espaces extérieurs destinés au stationnement - Centre Commercial de la Verville

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous vous proposons d'acquérir les espaces extérieurs destinés au stationnement de ce centre commercial, ce qui permettra de les réaménager et les rénover pour une meilleure accessibilité du centre. Acté par le procès verbal d'assemblée générale de la SCI La Verville-Villeroy et par celui des copropriétaires de l'immeuble, l'accord est donné pour céder ces parkings à l'Euro symbolique. Sur le plan annexé, ces parkings vous sont représentés par les lots A, B et C. Les propriétaires demandent, à ce qu'une fois les travaux réalisés, les parkings soient exclusivement réservés à usage de stationnement. La commune sera propriétaire des parkings ainsi que des réseaux en sous-sol. La modification du règlement de copropriété sera à la charge de la commune. Il vous est donc proposé d'accepter cet achat. »

Christian RICHOMME : « Je crois que c'est une délibération de bon sens, c'est pourquoi nous la voterons. Concernant le sous-sol, y a-t-il des réseaux d'assainissement, téléphoniques, gaz etc. parce que la reprise de cette voirie pourrait entraîner des conséquences. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Il y a effectivement les réseaux d'assainissement qui passent, électricité certainement, téléphone aussi. »

Christian RICHOMME : « donc, on reprend les réseaux en état ? »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Pour compléter l'information générale sur ce point, qui est le point le plus important figurant ce jour à l'ordre du jour du conseil municipal. Il s'agit d'un point structurant pour notre commune. Cela fait maintenant plusieurs mois que nous discutons avec les copropriétaires que je le rappelle ne sont pas forcément les commerçants. Certains commerçants sont propriétaires, mais ce n'est pas le cas de tous. Certains copropriétaires ne vivant pas sur le site, ne sont pas autant au fait des besoins ou envie d'en faire un site accueillant ou beau que ne le veulent les commerçants par nature. Nous avons malgré tout réussi à obtenir le rachat à l'Euro symbolique. Le rachat de ces trois parkings est essentiel d'une part, parce que cela va permettre de les réaménager, en commençant dès cette année par le parking qui se situe du côté du centre médical. Ces parkings sont fatigués et n'appartenant pas à la commune, nous ne pouvions pas intervenir. Les gens ont tendance à croire que dès qu'une voirie ou un parking ne va pas, par nature c'est la mairie et là en l'occurrence ce n'était pas le cas, mais nous ne pouvions pas intervenir. Cela va nous permettre d'une part de reprendre les enrobés, et s'il y a besoin en fonction de l'état des réseaux et de leurs tracés, de reprendre quelques réseaux, l'éclairage et de faire des marquages au sol pour rendre le stationnement moins anarchique et gagner quelques places. Surtout dans le cadre de la reconstruction de l'école de la Verville, que nous aurons sur la fin de l'exercice fin 2012/début 2013 et 2014 faire avec le choix des parents d'élèves et des enseignants lors de la consultation que nous avons faite l'année dernière sur le

lieu et la typologie de reconstruction de l'école de la Verville ainsi que sur l'accueil des enfants. Le choix s'était porté sur une reconstruction du groupe scolaire sur son emplacement actuel « grosso modo » dans sa typologie et son urbanisme actuel, ce qui impliquait de pouvoir déménager intégralement les élèves et donc sur le deuxième parking de centre commercial de la Verville, nous aménagerons ce groupe scolaire provisoire et nous reprendrons l'ensemble du parking une fois le groupe scolaire provisoire enlevé. Nous sommes vraiment sur une délibération qui coûte un Euro à la commune aujourd'hui mais qui est assez fondamentale pour toute la vie du secteur Levitt dans les 3 ou 4 années qui viennent. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

IV. ACCUEIL DE LOISIRS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

- 8) Convention tripartite pour l'accueil d'un enfant handicapé au sein de l'ALSH maternel et primaire

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « En l'absence de Sylvie PERUZZO, Jean FERET a accepté de rapporter les deux délibérations qui concernent l'accueil de loisirs dont une concerne à titre personnel un conseiller municipal, lequel ne prendra pas part bien évidemment au vote pour qu'il n'y ait aucune interprétation préjudiciable possible. »

Jean FERET : « Il s'agit d'adopter une convention d'accueil pour un enfant handicapé. Cette convention organise la présence d'un auxiliaire de vie. Cette personne est professionnellement qualifiée et est salariée d'une association qui s'appelle Vaincre l'Autisme. La convention proposée ici sert à cadrer le rôle de chacune des parties prenantes, la commune et son centre de loisirs d'une part, la famille et l'association et son auxiliaire d'autre part, essentiellement pour des raisons règlementaires, et les assurances en particulier. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON |
|-------------|----|--|

| | | |
|-------------------|---|---|
| | | GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

9) Convention d'aide à l'investissement à intervenir entre la commune et la CAF pour l'achat de matériel informatique optimisant les outils à l'ALSH Joseph Judith

Jean FERET : « Il s'agit d'une convention à intervenir avec le conseil Général lié à l'investissement pour l'achat de lecteurs de codes barres, des « douchettes » qui seront utilisées partout où il y a des garderies, donc dans les 6 sites scolaires qui ont des garderies et au centre de loisirs. Il s'agit de passer d'une saisie manuelle et manuscrite des entrées et sorties des garderies à une saisie tout à fait analogue à celle qui est déjà utilisée dans le secteur de la petite enfance. Nous élargissons cette organisation à tout le domaine périscolaire, pour la rendre plus rigoureuse et moins pénible que le remplissage de grille à la main. Le budget proposé inclut l'achat de 7 douchettes (6 écoles + le centre de loisirs), le logiciel, la formation du personnel et la maintenance. La subvention demandée est de 1 100 €uros. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

**V. SPORTS-CULTURE
Rapporteur : Annie PIOFFET**

10) Demande de subvention de fonctionnement du conservatoire municipal au Conseil Général de l'Essonne

Annie PIOFFET : « Le Conseil Général de l'Essonne nous a adressé un dossier de demande de subvention pour les établissements d'enseignements artistique pour l'année 2011. Cette aide est allouée selon le schéma départemental des enseignements artistiques qui s'articule autour d'une aide de base et d'une aide au projet comprenant l'ouverture de classe à discipline nouvelle et de projets culturels locaux. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à cette demande. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

11) Actualisation de la tarification concernant la vente de boissons à l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Annie PIOFFET : « Sur cette grille de tarification, je souhaite vous faire part d'une modification, à savoir d'inclure dans les boissons, le vin chaud pour la somme de 2 €uros. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Francis POTTIEZ ayant rencontré un vif succès lors de la vente de vin chaud à l'occasion du concert de l'an neuf, a suggéré de rajouter cette boisson à vendre en période de grand froid lors des spectacles s'y prêtant. Pour ne pas délibérer en plusieurs fois, il vous ait proposé d'accepter cet ajout tout de suite. »

Annie PIOFFET : « Il vous ait donc demandé de voter l'actualisation des tarifs de vente de boissons à l'Espace Culturel afin de répondre à la demande des usagers. Avez-vous des questions ? »

Thierry GUEZO : « Ce n'est pas une question mais simplement une remarque par rapport aux prix des boissons chaudes. En faisant une comparaison, le prix d'un café ou d'une tasse de chocolat chaud à 1,5 €, cela fait cher. Est-ce que vous pourriez baisse le prix de ces boissons. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « On ne va pas baisser en dessous d'un 1,5 €, parce qu'il y a derrière une certaine logistique, du temps de travail. Nous sommes partis pour le vin chaud à 2 €, parce que c'est ce qu'avait pratiqué comme tarif la Société Musicale de Mennecey et que cela avait très bien marché. Dans une logique de lutte contre l'alcoolisme et afin de privilégier le chocolat chaud, on peut mettre le vin chaud à 3 €. »

Annie PIOFFET fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

12) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel et instruments de musique

Annie PIOFFET : « Le tableau que vous avez en annexe récapitule les acquisitions de nouveaux instruments de musique et matériels pour un montant de 10 861,88 €. Ces acquisitions permettent de solliciter une subvention au Conseil Général de l'Essonne à hauteur de 44 % du montant hors taxes soit 4 779,23 euros. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

13) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel pour la salle de spectacle JJ Robert

Annie PIOFFET : « Le matériel technique pour la salle de spectacle Jean Jacques Robert mérite d'être renouvelé et étoffé. Ces acquisitions permettent de solliciter une subvention du Conseil Général de l'Essonne à hauteur de 54 % du montant hors taxes soit 7 455,18 €. Avez-vous des questions ? » (non)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

VI. SECURITE- PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur : Romain BOSSARD

14) Demande de subvention pour les Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse (JPSJ) 2011 auprès du Conseil Général de l'Essonne, à la Préfecture et à la CCVE

Romain BOSSARD : « Cette délibération concerne l'organisation de la troisième édition des Journées Prévention Sécurité Jeunesse. Vous aurez remarqué, que cette année une journée supplémentaire était ajoutée, il s'agit du lundi, en raison d'une forte demande des communes de la CCVE afin que nous acceptions des classes de CM 2. Cette délibération a pour principe d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter différentes institutions afin d'obtenir des subventions. Avez-vous des questions ? » (non)

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

VII. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Xavier DUGOIN

15) Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet

Xavier DUGOIN : « Il s'agit d'une demande de création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet qui est tout à fait nécessaire au bon développement du conservatoire. Des questions ? » (non)

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'Unanimité

| | | |
|-------------------|----|--|
| POUR | 32 | André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE(pvr), Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Sylvie PERUZZO (pvr), Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 1 | Audrey OSSENI |

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « Mes chers collègues avant de vous remercier pour votre présence des uns et des autres et votre participation à ces travaux, je vous informe que le conseil municipal concernant le DOB aura lieu la deuxième quinzaine de mars aux alentours du 18 mars et celui pour le vote du budget primitif lors de la deuxième quinzaine d'avril aux alentours du 26 ou 28 avril. »

Christian RICHOMME : « C'est louable, vous avez regroupé les commissions sur une seule journée, par contre nous souhaiterions que soient évités les chevauchements et que nous soyons prévenu à l'avance. »

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT : « J'ai pris note de votre demande concernant les commissions. Le regroupement des commissions sur une journée a pour finalité d'éviter de paralyser ou bloquer tous les cadres de l'administration trois ou quatre soirs de semaine, selon le nombre de commissions convoquées. On essaiera dans la mesure du possible de les espacer en terme d'horaires avec le risque et l'inconvénient de les commencer un peu plus tôt et qu'on termine un peu plus tard. Vous avez désormais plus de membres de votre groupe au sein des commissions, ce qui vous permet également de vous répartir au mieux. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

